

PROJET DE RECHERCHE-ACTION

« Améliorer l'implication des femmes rurales et péri-urbaines dans la gestion du changement climatique par l'autonomisation juridique au Sénégal »



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Au-delà de la façade, libérer le pouvoir d'agir des femmes face au défi climatique au Sénégal : Étude de base pour la mise en place d'un modèle d'autonomisation juridique - Bargny, Cayar et le Delta du Saloum

TELECHARGER LE RAPPORT COMPLET



1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF & CONTEXTE GÉNÉRAL

Au Sénégal, les dérèglements climatiques induisent des perturbations biophysiques majeures qui exacerbent de manière disproportionnée les inégalités de genre au sein de l'économie primaire rurale et côtière. Si les femmes se situent en première ligne de l'adaptation et de la gestion des ressources naturelles, leur contribution reste entravée par des verrous structurels hautement résilients.

Ce rapport présente les résultats de l'étude de base menée par Natural Justice, en partenariat avec le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), dans trois écozones stratégiques du Sénégal : Bargny, Cayar et le delta du Saloum (Toubacouta et Sokone). L'ambition fondamentale de cette recherche-action est de rompre de manière définitive avec l'approche managériale et libérale classique de la « vulnérabilité passive », en vue de coconstruire un modèle d'autonomisation juridique (Legal Empowerment) capable de catalyser le pouvoir d'agir (Agency) des femmes productrices.

Problématique de l'Étude

Les variations climatiques impactent lourdement les secteurs de l'agriculture, de la pêche artisanale et de la foresterie. Appréhender la condition des femmes rurales et péri-urbaines uniquement sous un prisme misérabiliste constitue une double erreur méthodologique et politique : les femmes possèdent des savoirs vernaculaires et empiriques essentiels à la résilience collective. Le véritable nœud du problème se situe dans le verrouillage systémique des espaces de gouvernance locale. Les politiques publiques descendantes pèchent souvent par une approche technocratique qui dépolitise les questions fondamentales de l'accès au foncier rural, du contrôle des intrants et du financement. L'application formelle de la loi sur la parité au sein des Instances de Décisions Locales (IDD) masque une réalité beaucoup plus complexe : une participation purement arithmétique et dénuée de pouvoir réel.

Question centrale de recherche : *Comment et dans quelles mesures les approches d'autonomisation juridique peuvent-elles catalyser la participation et l'implication effective des femmes dans la prise en charge des effets induits du changement climatique sur leurs activités économiques ?*

2. CADRE CONCEPTUEL ET APPROCHES THÉORIQUES

Pour analyser la complexité des rapports de force et des blocages sur le terrain, l'étude refuse le cloisonnement disciplinaire et articule quatre cadres théoriques complémentaires :

- **L'Autonomisation Juridique** : Inspirée de l'anthropologie du droit, cette approche ne se limite pas à l'octroi passif de droits formels. Elle vise l'alphabétisation légale active permettant aux actrices de s'approprier les lois pour transformer les rapports de force institutionnels.
- **L'Habitus Patriarcal et le Verrouillage Cognitif** : Concept clé croisant la sociologie de Pierre Bourdieu et les études de genre, il désigne un système de dispositions durables et inconscientes qui naturalise la domination masculine. Par le biais de la violence symbolique, les femmes intériorisent l'idée que le contrôle des ressources majeures revient légitimement aux hommes, s'auto-excluant ainsi des espaces décisionnels.

- **La Pauvreté en Temps et l'Approche par les Capacités** : Théorisée par Amartya Sen, cette approche montre que la dégradation environnementale (tarissement des nappes, raréfaction halieutique) allonge le temps de travail domestique et productif des femmes. Cette « pauvreté en temps » asphyxie toute possibilité d'engagement politique ou citoyen durable.
- **L'Intersectionnalité Intragenre** : Ce cadre permet d'analyser les clivages internes aux groupements de femmes (âge, niveau d'instruction, statut matrimonial), évitant l'écueil d'une vision homogène du groupe « femmes ».

Le Piège de l'Assistance Classique : S'appuyant sur la sociologie critique d'Emmanuel Seyni Ndione, le rapport déconstruit les Groupements de Promotion Féminine (GPF) traditionnels et les microcrédits de surface, qui agissent souvent comme des instruments de contrôle social et de dépolitisation, confinant le travail féminin dans le microprojet « cosmétique » à faible valeur ajoutée.

3. CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET COLLECTE DE DONNÉES

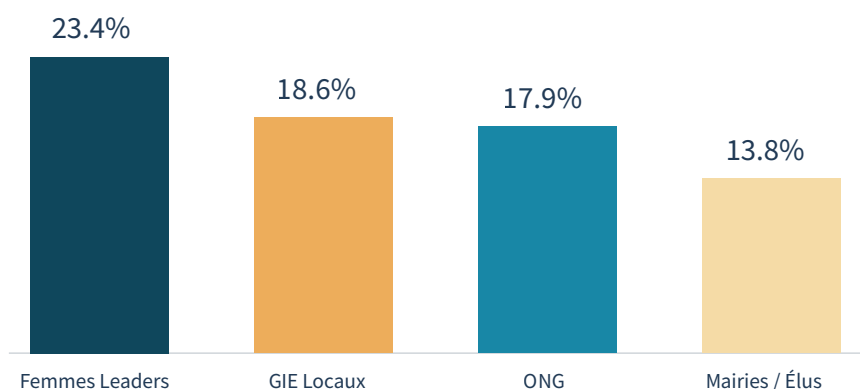
La recherche-action a été déployée entre mars 2024 et février 2026. Adoptant une approche mixte (quantitative et qualitative), l'étude a combiné des enquêtes par questionnaire numérisé (KoboToolbox/ODK) et des entretiens approfondis (focus groups et entretiens semi-directifs) avec les acteurs locaux.

Les outils de collecte CAP (Connaissances, Attitudes, Pratiques) ont été coconstruits de manière participative et traduits sur le plan conceptuel dans les langues locales dominantes : Wolof, Sérère et Socé. Ce processus a permis d'éliminer les biais d'interprétation technique des concepts juridiques et climatiques.

Perception de l'Écosystème d'Inclusion Locale

Les données de terrain révèlent que 80,6 % des enquêtés perçoivent l'existence d'une dynamique locale favorable à l'inclusion des femmes. Toutefois, l'analyse montre que cet écosystème de soutien est massivement porté par la société civile et les actrices endogènes, tandis que les institutions étatiques et municipales locales restent en retrait.

Graphique 1 : Cartographie des Acteurs Soutenant l'Inclusion Féminine (en % de perception)



Source : Données de l'Enquête de Terrain Natural Justice, Février 2026.

4. **DIAGNOSTICS TERRITORIAUX DES TROIS ÉCOZONES**

Le projet se déploie à travers trois sites côtiers et estuariens majeurs présentant des profils environnementaux et socio-économiques spécifiques :

Écozone & Site	Caractéristiques & Moteurs Économiques	Chocs Climatiques & Impacts sur le Genre
Bargny (Littoral Dakar)	Zone urbaine côtière. Pression foncière et industrielle massive (SOCOCIM, exploitation gazière, minéraux lourds). Pêche artisanale et transformation	Érosion côtière sévère, perte d'aires de débarquement. Précarisation de plus de 1200 femmes transformatrices de poisson. Forte demande d'inclusion décisionnelle.
Cayar (Grande Côte)	Pôle halieutique et maraîcher national de premier plan. Forte structuration des acteurs de la pêche.	Raréfaction critique de la ressource halieutique. Avancée de la mer engloutissant les espaces de travail. Allongement du temps de collecte et pauvreté en temps exacerbée
Delta du Saloum (Toubacouta & Sokone)	Écosystème estuarien, amphibie et insulaire d'une grande complexité. Collecte de mollusques, cueillette de coquillages et riziculture traditionnelle.	Forte salinisation des terres et des nappes phréatiques, dégradation de la mangrove. Destruction des économies d'autosuffisance gérées par les femmes.

Le Constat Commun : Bien que la nature biophysique des menaces varie en fonction des zones étudiées, l'effet sur le genre est identique : la perte des moyens d'existence autonomes s'accompagne d'un alourdissement du travail reproductif non rémunéré, confinant davantage les femmes loin des sphères d'influence politique

5. **RÉSULTATS PHARES**

L'étude fait ressortir plusieurs résultats dont les plus saillants sont :

5.1. **La Participation de Façade**

L'analyse globale menée révèle :

- Une sous-représentation générale, inégalement distribuée. Aucune localité n'atteint la parité dans l'ensemble de ses instances. Le classement selon l'IGIF est le suivant : Sokone (41,15 %) Toubacouta (37,26 %) > Bargny (26,79 %) > Cayar (26,18 %). L'écart de près de 15 points entre le premier et le dernier site révèle des dynamiques locales contrastées.

- Un fossé systématique entre présence et pouvoir. Dans toutes les localités, les femmes accèdent moins aux postes stratégiques qu'elles ne sont présentes dans les instances. Cet écart est particulièrement accentué à Bargny, où le TRF (29,47 %) dépasse de plus de 20 points le TFPS (9,17 %). Ce phénomène traduit une participation de façade : les femmes siègent, mais les leviers décisionnels restent majoritairement aux mains des hommes.
- Une masculinisation persistante des instances de gouvernance halieutique. Dans les quatre localités, les CLPA, CLP et comités de pêche figurent parmi les instances les moins féminisées. Cette constante reflète des normes socioculturelles profondes qui associent la gouvernance de la pêche à une sphère masculine, malgré l'implication concrète des femmes dans la filière (transformation, commercialisation).
- Des espaces de dynamisme féminin dans la société civile. En contrepoint, certaines organisations (RAPEN à Bargny, ASUFOR à Cayar, NEBEDAY à Toubacouta, comités de quartier à Sokone) affichent des taux de féminisation nettement supérieurs à la moyenne. Ces structures constituent des points d'appui importants, car elles combinent présence féminine et exercice effectif de responsabilités.
- Un TAP global modérément positif. Le TAP de 51,04 % constitue l'indicateur le plus favorable de l'étude. Il suggère que les obstacles à l'inclusion féminine sont davantage situés en amont que dans les dynamiques internes de participation une fois l'accès obtenu.

Cartographie de chaleur des indicateurs par localité

Localité	TRF	IP	TLF	TAP	TFPS	IGIF	Valeur (%)
Bargny	29,47 %	0,51	12,29 %	56,25 %	9,17 %	26,79 %	60
Cayar	17,36 %	0,24	18,33 %	50,00 %	19,05 %	26,18 %	50
Sokone	34,94 %	0,68	38,33 %	45,00 %	46,33 %	41,15 %	40
Toubacouta	31,96 %	0,49	35,83 %	50,00 %	31,25 %	37,26 %	30
GLOBAL	27,49 %	0,48	23,40 %	51,04 %	23,47 %	31,35 %	20

Échelle de couleurs : plus la couleur est rouge foncé, plus la valeur est élevée.

5.2. *Habitus patriarcal ou domination institutionnalisée*

L'analyse de la domination patriarcale met en lumière les barrières structurelles qui bloquent l'émancipation des femmes rurales. L'organisation sociale patriarcale sur le terrain se traduit d'abord par une exclusion des postes de décision stratégiques, maintenant une « participation de façade » où les rôles décisionnels clés restent confisqués par les hommes. Cette domination se nourrit du manque de temps et du fardeau disproportionné des tâches domestiques imposées aux femmes, ce qui annihile leur disponibilité politique. De plus, elle s'enracine dans des normes socioculturelles et religieuses profondément ancrées qui légitiment la supériorité masculine dans la gouvernance des ressources écosystémiques.

C'est l'ensemble de ce processus ancré dans l'inconscient collectif que l'on définit dans cette étude par le concept d'habitus patriarcal. L'habitus patriarcal est un concept sociologique (qui croise la théorie de Pierre Bourdieu et les études de genre) désignant un système de dispositions durables,

incorporées et inconscientes, qui structurent la perception, les comportements et les choix des individus en fonction d'un ordre social dominé par les hommes. L'habitus patriarcal n'est pas une simple idéologie ou un ensemble de règles écrites ; il est profondément inscrit dans les corps, les gestes, les postures et le langage des individus dès l'enfance. C'est ce qui fait que les rôles de genre (par exemple, « l'homme dirige l'exploitation et la femme aide ») apparaissent comme naturels, indiscutables et biologiques, alors qu'ils sont purement sociaux. À travers la violence symbolique intériorisée, l'habitus patriarcal est partagé aussi bien par les dominants (les hommes) que par les dominées (les femmes). Parce qu'elles ont intégré les

mêmes schèmes de pensée que leurs oppresseurs, les femmes marginalisées peuvent parfois accepter leur exclusion foncière ou la juger légitime (« c'est la coutume », « la terre appartient aux hommes »), bloquant ainsi leur propre pouvoir d'agir (agency)

Enfin, ce système est renforcé par un déficit transversal d'accès à l'information et aux formations juridiques, privant sciemment les productrices des outils nécessaires pour subvertir ces rapports de pouvoir et faire valoir leurs droits climatiques et environnementaux.

5.3. Les inégalités intragenres et la lutte pour l'exercice du pouvoir

L'analyse révèle que la vulnérabilité au changement climatique n'affecte pas les femmes de manière homogène, mettant ainsi en lumière des inégalités intragenre majeures, exacerbées par l'intersectionnalité. Les disparités s'articulent d'abord autour de la fracture géographique et générationnelle : les jeunes femmes des zones rurales et côtières subissent une précarité bien plus violente que leurs homologues urbaines ou plus âgées, souvent mieux intégrées dans les réseaux décisionnels locaux. De plus, le statut socio-économique et le niveau d'instruction créent une ligne de démarcation quant à l'accès et à la diffusion des informations. Les femmes alphabétisées ou disposant d'un capital financier minimal parviennent à s'organiser en groupements résilients et à capter les rares formations juridiques et environnementales. À l'inverse, les productrices les plus démunies restent confinées à la périphérie des dynamiques collectives.

Cette hétérogénéité structurelle démontre que la domination patriarcale se greffe sur des rapports de classe et d'âge, fragmentant le groupe des « femmes » et limitant l'avènement d'une réponse collective unifiée face aux défis climatiques. En effet, loin d'opérer de manière isolée, le patriarcat instrumentalise les hiérarchies préexistantes pour se stabiliser. D'une part, l'imbrication avec les rapports de classe révèle que le capital financier et l'instruction fonctionnent comme des outils de contournement de la domination : les femmes dotées d'un statut socio-économique favorable parviennent à instrumentaliser les cadres formels du développement pour négocier leur autonomie, tandis que les productrices démunies subissent de plein fouet une « pauvreté en temps » qui les relègue à des tâches de pure subsistance. D'autre part, le croisement avec les rapports d'âge réactive le principe traditionnel de l'ânesse sociale. Si les femmes âgées acquièrent une légitimité et une écoute relative au sein des instances communautaires, les jeunes femmes subissent une double subordination, à la fois vis-à-vis des hommes et de leurs aînées. Assignées par leur statut générationnel aux charges physiques les plus lourdes du travail de soin et d'adaptation, ces jeunes productrices se retrouvent de facto exclues des espaces de formation juridique. Le système patriarcal réussit ainsi à diviser les intérêts immédiats des actrices, neutralisant l'émergence d'une solidarité politique et d'une citoyenneté environnementale commune.

6. RECOMMANDATIONS PHARES

Pour faire basculer les écozones d'une résilience passive vers une citoyenneté environnementale active, la feuille de route élaborée par Natural Justice s'articule autour de 2 grands axes.

6.1. Grandes stratégies d'intervention et dispositif de plaidoyer multi-niveaux

Le projet déploie une recherche-action participative, inclusive, comparative et doctrinale structurée en trois phases dynamiques, soutenues par une ingénierie de formation intégrée et non-fragmentée 27% autonomisation juridique, 24% conceptualisation climatique, 24% plaidoyer, 21% leadership.

L'architecture du projet intègre un dispositif d'influence et de plaidoyer ascendant (bottom-up) conçu pour porter la voix des femmes de la base communautaire jusqu'aux plus hautes instances continentales :

- **Phase 1 : Diagnostic critique et co-construction (Étude de base) :** Dépasser le simple constat statistique pour cartographier les indicateurs d'exclusion intersectionnelle et concevoir, de manière endogène avec les femmes, des modèles d'autonomisation juridique adaptés aux spécificités territoriales.
- **Phase 2 : Expérimentation, ancrage local et national (Mise en œuvre) :** Tester et capitaliser sur des modèles opérationnels d'alphabétisation populaire (cliniques juridiques itinérantes, parajuristes communautaires) afin de valider des mécanismes concrets brisant le plafond de verre dans les espaces décisionnels. C'est le point de départ du plaidoyer national, visant à interpeller les ministères sectoriels (Environnement, Pêche, Genre) pour intégrer l'autonomisation juridique dans la révision des codes nationaux (Code de l'Environnement, Code de la Pêche).
- **Phase 3 : Évaluation, rayonnement et mise à l'échelle transnationale (Évaluation et Changement d'échelle) :** Évaluer l'impact transformateur sur les rapports de genre et activer le dispositif de plaidoyer aux niveaux supranationaux :
 - **Niveau Sous-régional (UEMOA) :** Plaidoyer pour l'harmonisation des politiques foncières, littorales et halieutiques transfrontalières en y intégrant des critères stricts de justice de genre et d'autonomisation juridique des actrices de l'économie informelle.
 - **Niveau Régional (CEDEAO) :** Introduire les évidences scientifiques de la recherche-action au sein du Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG) et de la politique environnementale commune (ECOWEP), afin d'ériger ce modèle d'autonomisation juridique en directive régionale.
 - **Niveau Continental (Union Africaine) :** Mobiliser la Direction Genre, Femmes et Jeunesse (WGDD) de l'Union Africaine et l'agenda de la CNUCC (COP africaines) pour faire inscrire « l'autonomisation juridique des femmes rurales et côtières » comme pilier incontournable de la Stratégie et du Plan d'action de l'Afrique sur le changement climatique (2022-2032).

6.2. Principales Recommandations Opérationnelles

A. Mettre en œuvre une Alphabétisation Juridique et Climatique

- **Démocratiser et vulgariser les instruments juridiques :** traduire et conceptualiser en langues locales les cadres légaux (Codes de l'environnement, de la pêche, de l'urbanisme, Loi sur le domaine national). Il s'agit de passer d'une ignorance subie à une compétence légale, permettant aux femmes de connecter leurs pratiques de terrain à des droits exigibles et justiciables.

- **Politiser le savoir vernaculaire par la théorie climatique** : outiller intellectuellement les femmes pour qu'elles dépassent le simple constat pragmatique et empirique des crises locales. En leur apportant des grilles de lecture macro-économiques et globales sur la justice climatique, le projet leur permet de politiser leur discours et de négocier d'égal à égal dans les arènes nationales et internationales.

B. Briser le plafond de verre de la «Participation de Façade»

- **Substantialiser la parité quantitative en pouvoir décisionnel qualitatif** : exiger et accompagner l'intégration des femmes au-delà de la simple figuration numérique dans les conseils municipaux et départementaux. Cibler leur positionnement stratégique au sein des commissions décisionnelles clés (foncier, environnement, attribution des budgets) pour transformer la parité en leadership réel.
- **Valoriser la légitimité économique des filières** : mettre en valeur le rôle central et l'expertise incontournable des femmes dans la chaîne de valeur post-capture (transformation halieutique, micro-mareyage) pour en faire un argument politique de souveraineté.

C. Institutionnaliser les Alliances et Mobiliser le Tissu Local

- **Formaliser des alliances stratégiques politico-institutionnelles sensibles au genre** : capitaliser sur l'écosystème favorable (80,6% d'avis positifs) pour lier contractuellement les mairies, les services techniques de l'État (pêche, environnement, agriculture) et les organisations de femmes, assurant ainsi une pérennisation des acquis juridiques dans les plans de développement locaux.
- **Activer les réseaux endogènes comme vecteurs de démultiplication** : s'appuyer sur la confiance accordée aux femmes leaders et aux GIE pour en faire des incubateurs communautaires de droits. Les structures informelles existantes doivent être transformées en réseaux de solidarité politique capables de diffuser le savoir juridique jusqu'aux productrices les plus périphériques.

D. Alléger les Contraintes Socio-économiques

- **Déconstruire la «pauvreté en temps» dans l'ingénierie de projet** : planifier les sessions de formation, les cliniques juridiques et les instances d'arbitrage en s'adaptant rigoureusement aux calendriers d'activité et aux charges domestiques des productrices (notamment les plus jeunes), afin d'éviter que les contraintes familiales ne se transforment en facteurs d'exclusion politique.
- **Articuler le capital financier et l'autonomie politique** : ne jamais dissocier l'appui matériel (équipements, financements) du renforcement des capacités juridiques. La consolidation du capital financier des femmes doit servir d'ancrage pour sécuriser leur indépendance économique, libérer du temps social et asseoir leur autorité lors des négociations collectives face aux structures patriarcales.

